

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjoints : M. Gilles HURAUX, Mme Annette PRADA, Mme Laëticia MARTIN. Les membres : Mme Chantal CHAMPAGNE, M. Simon FANEL, M. Éric GERARD, M. Mickaël GERARD, M. Bernard MARTIN, Mme Josiane PFLIEGER, M. Richard HERBELOT, M. Claude MARLANGEON.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Valérie AUBRY, M. Arnaud FRANCOIS (procuration), Mme Bénédicte MAÏO.

SECRETARE DE SÉANCE : M. Bernard MARTIN.

1°) **COMPTE DE GESTION 2019 ASSAINISSEMENT** :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion assainissement du trésorier pour l'exercice 2019.

2°) **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ASSAINISSEMENT** :

Délibération : oui

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

- dépenses d'exploitation : 97 212.65 €
 - recettes d'exploitation : 127 552.90 €
- } Excédent d'exploitation : + 30 340.25 €
-
- dépenses d'investissement : 67 224.02 €
 - recettes d'investissement : 65 208.58 €
- } Déficit d'investissement : - 2 015.44 €

Excédent global 2019 : 30 340.25 € – 2 015.44 € = 28 324.81 €

3°) **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ASSAINISSEMENT** :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Excédent d'exploitation : 30 340.25 €

Déficit d'investissement : - 2 015.44 € qui correspond au besoin de financement en investissement.

Affectation en recette d'investissement au compte 1068 pour : 9 851.42 € et report en fonctionnement au compte 002 (RF) pour : 20 488.83 €.

4°) **VOTE BUDGET ASSAINISSEMENT 2020** :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal vote le Budget 2020 Assainissement comme suit :

- Dépenses d'exploitation : 117 082.00 €
- Recettes d'exploitation : 117 082.00 €

- Dépense d'investissement : 77 646.00 €
- Recettes d'investissement : 77 646.00 €

5°) **COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE** :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent le compte de gestion Communal du trésorier pour l'exercice 2019.

6°) **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE :**

Délibération : oui

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

- dépenses de fonctionnement : 967 988.55 €
 - recettes de fonctionnement : 1 569 929.06 €
 - dépenses d'investissement : 1 018 043.73 €
 - recettes d'investissement : 1 217 429.51 €
- } Excédent de fonctionnement : + 601 940.51 €
- } Excédent d'investissement : + 199 385.78 €

Excédent global 2019 : 601 940.51 € + 199 385.78 € = 801 326.29 €

7°) **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Excédent de fonctionnement : 601 940.51 €
Déficit d'investissement : 0.00 €
Excédent d'investissement : 199 385.78 €

Solde « Restes à réaliser » en investissement : 492 056.08 € - 39 323.29 € = 452 732.79 €.

Le besoin de financement étant de 253 347.01 € qui correspond au solde des restes à réaliser moins l'excédent d'investissement, soit 452 732.79 € - 199 385.78 € = 253 347.01 €

8°) **TAUX D'IMPOSITION 2020 :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

POUR MEMOIRE : TAUX D'IMPOSITION 2019

TAXE D'HABITATION : 18.31 %
TAXE FONCIERE BATI : 9.35 %
TAXE FONCIERE NON BATI : 19.95 %

TAUX 2020 PROPOSES ET VOTES PAR L'ENSEMBLE DU CONSEIL

TAXE D'HABITATION : 18.31 %
TAXE FONCIERE BATI : 9.35 %
TAXE FONCIERE NON BATI : 19.95 %

9°) **VOTE BUDGET COMMUNE 2020 :**

DELIBERATION : OUI

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal vote le Budget Communal 2020 comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 500 518.00 €
- Recettes de fonctionnement : 1 500 518.00 €
- Dépense d'investissement : 1 775 565.00 €
- Recettes d'investissement : 1 775 565.00 €

10°) **DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil émet un avis favorable à la demande d'adhésion au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif de la collectivité suivante :

- Communauté d'Agglomération de SAINT DIE DES VOSGES

11°) MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une consultation a été lancée le 21 Octobre dernier par une procédure adaptée ouverte en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux de requalification de la Place de la Mairie.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 Novembre dernier, a pré sélectionné 3 candidats qui ont été invité à présenter une offre technique et financière lors d'un entretien avec les membres de la Commission. A l'issue de cette commission, l'entreprise Paysages d'Ici et d'Ailleurs de LIFFOL LE GRAND, représentée par Monsieur Mickaël SURHOMME a été retenue pour un montant de 33 250 € HT soit 39 900.00 € TTC.

Le Conseil Municipal valide ce choix.

12°) PARTICIPATION SYNDICALE BUDGETAIRE 2020 AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE :

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal décide la prise en charge annuelle sur le budget communal 2020, de la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale. Le montant de cette participation s'élève à 525 €.

Le Conseil Municipal valide cette participation.

13°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères.
- Visite de la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire à OI.
- Signature de l'acte d'acquisition de la propriété PASSETEMS.
- Subventions salle des sports : 0 € Conseil Départemental et 0 € CCOV.
- Invitation concert harmonie de CHATENOIS : le Samedi 14 Mars 2020 à la salle Ernest Lambert.

Séance levée à 22 H 30.

Fait le 25/02/2020.